

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 36/2019

Comptes de l'exercice 2018

Présidence : Jean-Paul Bruand

Membres : Martine Lob, Thierry Auberson, Liliane Annen,
Evi Kassimidis, rapportrice

Préambule

La municipalité propose, par l'adoption de son préavis 36/2019, d'adopter les comptes 2018 qui se soldent par un excédent de revenus de CHF 186'350.67

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2018, adoptés par la municipalité dans sa séance du 1er avril 2019, ont été transmis à la commission le 25 avril 2019.

La commission s'est réunie le 6 mai 2019 à 20h30, à la salle des commissions du bâtiment communal, pour l'examen détaillé des comptes et la préparation des questions à la municipalité.

Messieurs Louis Savary, syndic, et Christian Franco, boursier, ont fourni lors de la séance du 15 mai 2019 les réponses aux questions soumises par la commission, par écrit et aussi oralement. Nos remerciements leur sont adressés pour la précision des informations.

La commission s'est également réunie le 20 mai 2019 pour la préparation du rapport. Sa finalisation s'est faite par un échange de courriels.

La commission n'a pas jugé nécessaire de rencontrer les responsables de Fibexa SA, l'organe de révision de notre commune. Elle a pris connaissance de son rapport qui confirme que les comptes annuels 2018 sont conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Questions à la municipalité

Nous avons adressé 24 questions écrites à la municipalité. Nous retranscrivons, ci-après, les points qui nous paraissent les plus pertinents :

Q : Si RIE III était déjà entré en vigueur, quel aurait été le résultat ?

R : *Toutes choses étant égales par ailleurs, par règle de trois, on obtiendrait une diminution du résultat opérationnel d'environ CHF 680'000 (soit -60% du bénéfice PM).*

Q : Comment est calculé le fonds de roulement d'exploitation (2 millions de CHF) ?

R : *Il s'agit d'un montant estimatif moyen nécessaire pour faire face aux dépenses courantes du ménage communal : salaires, charges sociales, assurances, et autres frais fixes. Il a été évalué sur la base des informations reçues de Monsieur G. Saïta de l'Union des communes vaudoises.*

Q : Pt 424 Ce poste est nouveau. Que recouvre-t-il ?

R : *Ce compte enregistre tous les gains réalisés sur les ventes d'immobilisations amorties ou partiellement amorties. Il apparaît chaque fois qu'une immobilisation est revendue plus chère que sa valeur nette au bilan.*

Q : Pt 354.3141 Pourquoi les travaux n'ont-ils pas été exécutés ? Ou ont-ils été repoussés ou encore abandonnés ?

R : *La municipalité étudie d'autres possibilités d'alimentation électrique, si possible moins onéreuses.*

Q : Pt 431.3142 Pourquoi cette baisse dans l'entretien des routes ? Est-ce dû à des travaux futurs ?

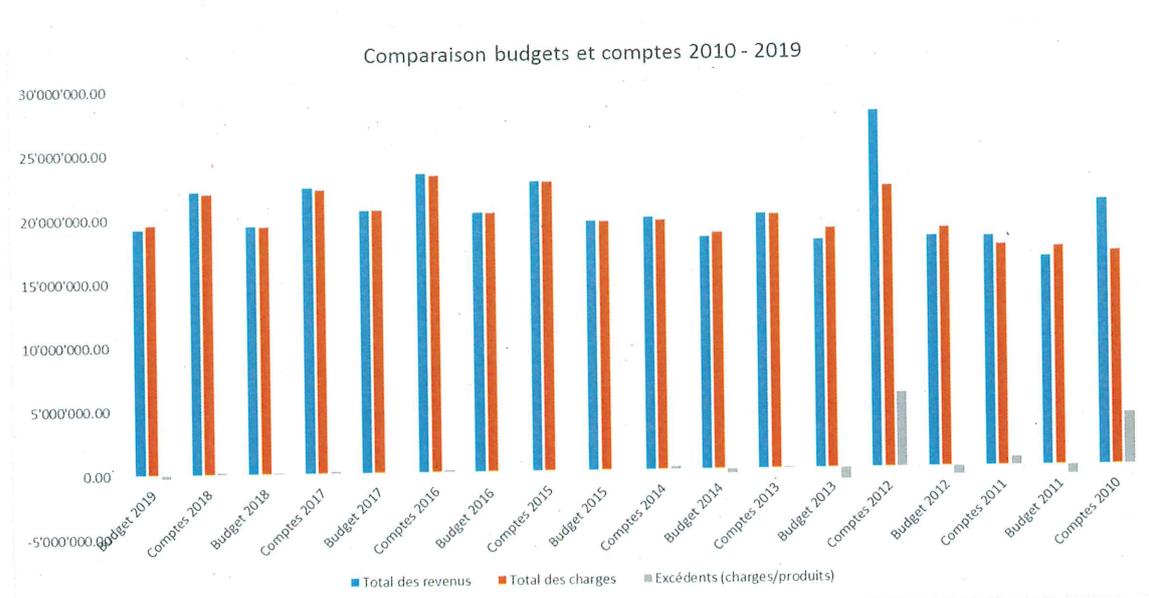
R : *En premier lieu, certains travaux ont été reportés. Ensuite, afin de pouvoir rénover les parkings Radcliffe et ceux du terrain de foot, la Municipalité a « bloqué » un montant pour ces travaux, qui se sont finalement avérés moins chers qu'estimés. De plus, la voirie a fait une grande partie de ces tâches, qui n'ont ainsi pas dû être outsourcées.*

Q : Page 36 Prêts à court terme. D'où provient la somme de 7 millions de francs ?

R : *Il s'agit de liquidités accumulées qui ont été placées auprès d'une banque de la place ainsi que, dans une moindre mesure, auprès d'une collectivité publique du Tessin. Ces prêts ont été réalisés afin que la commune ne soit pas impactée par des intérêts négatifs sur cette somme.*

Commentaires

- L'écart des charges 2018 par rapport au budget 2018 atteint +2'574'983 CHF ; toutefois l'écart des revenus s'élève à +2'704'534.62 CHF. Le budget a donc été, cette année encore, correctement évalué. Au final, le résultat des comptes 2018 reste positif de 186'350.67 CHF.



- La marge d'autofinancement, qui se monte à 4'626'966 CHF soit 21,27%, légèrement en hausse par rapport à 2017 (19,49%), peut être qualifiée de bonne.
- La totalité des investissements 2018 dont le montant s'élève à 1'267'104.10 CHF ont pu être payés par les liquidités.
- La dette brute, amortie de 159'719 CHF en 2018, s'établit à 11'340'281 CHF au 31 décembre 2018.
- La dette brute par habitant, légèrement en baisse par rapport à 2016 et 2017, se situe à 2'614 CHF au 31 décembre 2018.

Dette par habitant	Comptes 2018	2017	2016	2015	2014	2013
Dette brute	2'614.00	2'639.00	2'703.00	2'793.00	3'174.00	3'678.00
Dette nette	-85.00	810.00	737.00	2'279.00	3'074.00	1'592.50
Nombre d'habitants	4338	4357	4347	4297	4080	4021

Constat général

La commission des finances constate que le bon résultat opérationnel de 2'756'351 CHF a permis une attribution au fond de réserve de 2'570'000 CHF, dont 70'000 CHF ont été alloués à la réserve pour les énergies renouvelables et le développement durable.

L'exercice se solde ainsi par un bénéfice net de 186'350.67 CHF.

La commission des finances constate avec plaisir que la situation financière de la commune reste saine et que les dépenses sont bien maîtrisées.

Conclusions

Sur la base des considérations énumérées ci-dessus, la commission des finances, unanime, vous recommande,

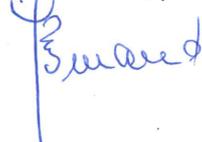
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

- d'adopter les comptes 2018 tels que présentés et
- de donner décharge à la commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 26 mai 2019

Commission des finances du conseil communal de Cheseaux

Jean-Paul Bruand, président



Thierry Auberson



Liliane Annen

Martine Lob



Evi Kassimidis, rapportrice

